

Revue de presse du MEDEF IDF du vendredi 06 octobre 2017

1	Comment Macron veut remodeler l'Ile-de-France.....	2
2	Patrick Devedjian : « La Métropole du Grand Paris est dans une impasse »	5
3	"Le coût du Grand Paris Express se situera entre 28 et 35 milliards d'euros" Philippe Yvin.....	7
4	Taxe pour création de bureaux, commerces et entrepôts en Ile-de-France : le décret est (enfin) publié !	9
5	Baisses d'impôts: les oubliés des macronomics	10
6	Taxe d'habitation : la grosse bourde du gouvernement envers les retraités.....	12
7	L'Insee relève à 1,8% la croissance de 2017.....	13
8	Crédit Agricole lance son offensive anti-Orange Bank.....	14
9	Les commerces à l'heure des écrans connectés	16
10	Total va vendre du gaz et de l'électricité aux particuliers.....	17
11	Une ristourne fiscale à 350 millions d'euros pour EDF	18
12	Routiers : l'accord ouvre une brèche dans la réforme du Code du travail.....	18
13	Egalité salariale femmes-hommes : "On ne va pas encore assez vite"	20
14	Egalité : les femmes des ménages aisés mieux loties.....	25
15	Les constructifs au bord de la rupture	26
16	Les Républicains lancent l'opération territoires contre le « Macron des villes »	27
17	Le Drian reste un solide soutien des armées sahéliennes	29
18	Espagne : des indépendantistes catalans devant la justice.....	30

::: ILE-DE-FRANCE

LE MONDE – 06/10/2017

1 Comment Macron veut remodeler l'Ile-de-France

Big bang territorial annoncé dans la petite couronne

Vers une simplification du millefeuille francilien

PÉRIMÈTRE ACTUEL

- Limite actuelle de la Métropole du Grand Paris (MGP)
- Regroupement de communes (établissements publics territoriaux, T1 à T12)
- Communes du Val-d'Oise et de l'Essonne incorporées à la Métropole

LES PROJETS

XXX Suppression des 3 départements évoquée par l'exécutif

Extension envisagée par M. Ollier, président de la MGP, et M^{me} Hidalgo, maire de Paris

Contre-projet de fusion porté par M. Devedjan, président des Hauts-de-Seine



Une délimitation du Grand Paris qui fait débat



Une fusion des départements qui entraînerait un partage des richesses

Revenu annuel médian par unité de consommation en 2012, en euros

45 024
27 628
22 542
18 412
12 788



Le chef de l'Etat souhaite fusionner les trois départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis) avec la Métropole du Grand Paris.

Pour relancer la croissance française, Emmanuel Macron compte sur les métropoles. Et, en priorité, sur celle du Grand Paris. Mais, pour les 7 millions d'habitants qui vivent dans ses 131 communes, cette structure territoriale créée en janvier 2016 reste un objet non identifié. La plupart de ses élus et des acteurs privés y voient bien plus une usine à gaz institutionnelle qu'un instrument de décision efficace pour stimuler l'attractivité de la région Ile-de-France.

« Si nous voulons que le Grand Paris réussisse à l'échelle de la compétition internationale, nous avons besoin de simplifier drastiquement les structures », affirmait Emmanuel Macron, le 17 juillet, lors de la première Conférence nationale des territoires de son quinquennat. En campagne, le candidat avait été plus précis : *« Là où il y a métropole, les départements ont vocation à disparaître »,* avait-il expliqué dans un entretien à la revue *Grand Paris Développement*, au printemps 2017, estimant qu'il fallait *« limiter les couches du mille-feuille territorial en réduisant les strates qui enchevêtrent les compétences et multiplient les coûts ».*

M. Macron souhaite donc réformer la Métropole du Grand Paris (MGP). Il devrait réunir les élus d'Ile-de-France en novembre pour lancer le chantier qui devrait déboucher sur un projet de loi en 2018. La suppression des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis reste son scénario de prédilection. Mais, avant d'aboutir à ce big bang, les obstacles sont nombreux et pourraient même devenir infranchissables. Si tous les élus s'accordent à dire que la construction de la MGP n'est pas satisfaisante, ceux qui la critiquent pour mieux s'en débarrasser sont plus nombreux que ceux qui veulent la sauver.

Fédération des territoires

M. Macron ne monte toutefois pas au front sans avoir quelques alliés. Lors d'une entrevue avec lui en juillet, Anne Hidalgo ne s'est pas montrée hostile à son dessein. *« Je ne suis ni en attente ni en demande [de la suppression des départements],* confie la maire de Paris. *Mais c'est sans doute le projet qu'a en tête le gouvernement. »*

Pour M^{me} Hidalgo, la disparition des départements devrait être l'occasion de renforcer les prérogatives des douze établissements publics territoriaux qui composent la MGP. Ces « territoires » organisés en syndicats de communes ont remplacé les anciennes intercommunalités. La Ville de Paris exerce aujourd'hui toutes les compétences d'un département mais elle a également le statut de « territoire ». La capitale ne perdrait donc pas au change si la MGP devenait une sorte de fédération des territoires.

Patrick Ollier, le président (Les Républicains) de la Métropole, voit aussi d'un bon œil le projet de M. Macron. *« Dès lors qu'on estime qu'il y a trop de collectivités qui superposent leurs responsabilités, il est franchement logique que certains souhaitent la suppression des départements »,* remarque le maire de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine). Pour M. Ollier, *« la Métropole et la région pourront se voir répartir les financements et les compétences des départements ».*

Quant aux périmètres des « territoires », ils sont à ses yeux *« pertinents pour exercer des compétences de proximité qui sont celles des communes ».* S'agissant du revenu de solidarité active (RSA), M. Ollier rappelle que M. Macron s'est déclaré favorable à ce que sa gestion relève de l'Etat et non plus des départements. Dans ce cas, *« le RSA ne serait transféré ni à la MGP ni aux "territoires" »,* présume M. Ollier.

Contre l'offensive de l'exécutif

Si le président de la République bénéficie de soutiens, il a aussi face à lui la coalition des présidents des départements qui, depuis l'été, affûtent leurs arguments pour contrer l'offensive de l'exécutif.

« Quels sont les objectifs et les garanties démocratiques d'une telle réforme ?, s'interroge Stéphane Troussel, président (PS) de la Seine-Saint-Denis. Lorsqu'on aura découpé la Seine-Saint-Denis en quatre territoires, je ne vois pas en quoi on aura fait avancer les politiques de solidarité. Je crois plus aux Jeux olympiques, qui vont se dérouler en grande partie dans notre département, ou au métro du Grand Paris pour redistribuer les richesses au sein de l'agglomération qu'à une réforme institutionnelle qui n'a pour objectif que de remettre en cause les services publics de proximité. »

A la tête du conseil départemental du Val-de-Marne, Christian Favier (FDG-PCF) fustige *« une réforme technocratique qui vise à supprimer les politiques sociales qui fondent l'identité du département et l'attachement qu'ont pour lui ses habitants »*. M. Favier a lancé une campagne pour appeler les Val-de-Marnais à se mobiliser pour la collectivité. *« Qui va s'occuper des personnes âgées, de l'aide sociale à l'enfance, si les départements disparaissent ? »*, questionne-t-il.

Union sacrée

Les trois départements menacés, dont les Hauts-de-Seine présidés par Patrick Devedjian (LR), ont reçu le renfort de leurs homologues de la grande couronne. Les sept présidents de conseils départementaux d'Ile-de-France ont prévu d'afficher leur union sacrée lors d'une conférence de presse commune le 10 octobre.

« Renforcer la Métropole en la cantonnant uniquement à ses frontières actuelles est une insulte pour les Franciliens qui en seront exclus, proteste François Durovray, président (LR) du conseil départemental de l'Essonne. Ce monstre administratif va accentuer le sentiment de relégation des habitants de la grande couronne et alimenter le vote FN. » La bonne réforme, à ses yeux, serait de maintenir les départements et de renforcer les pouvoirs de la région... en supprimant la Métropole. C'est l'avis que Valérie Pécresse, la présidente (LR) de la région, a défendu auprès du chef de l'Etat. En vain. *« Vouloir, comme M. Macron, refaire le département de la Seine supprimé dans les années 1960 est un projet du passé »*, fustige-t-elle désormais.

« Toutes les villes-monde s'organisent pour regrouper leurs énergies dans la zone dense et habitée », riposte M. Ollier. Pour contrer les détracteurs de la MGP, son président et la maire de Paris ont entrepris de faire la promotion de son utilité à travers une de ses premières réalisations. *« Le concours Inventons la Métropole [du Grand Paris] n'aurait pas pu exister sans la MGP ! »*, fait valoir M^{me} Hidalgo.

Cet appel à projets pour des opérations immobilières aura permis à des investisseurs de consacrer plus de 6 milliards d'euros de fonds privés à des chantiers d'aménagement dans 57 villes de la petite couronne, dont Paris. Les lauréats de ce concours seront dévoilés le 18 octobre. La communication autour de la manifestation ne pouvait mieux tomber pour apporter de l'eau au moulin métropolitain de M. Macron.

[Béatrice Jérôme](#)

LE MONDE – 06/10/2017

2 Patrick Devedjian : « La Métropole du Grand Paris est dans une impasse »

Le président du conseil départemental des Hauts-de-Seine défend la fusion de communes et de départements.

Président (Les Républicains) du conseil départemental des Hauts-de-Seine, Patrick Devedjian s'oppose à la disparition des départements dans la Métropole du Grand Paris. Il appelle le gouvernement à encourager la fusion volontaire des communes en Ile-de-France.

Vous dressez un constat d'échec de la métropole. Emmanuel Macron n'a-t-il pas raison de vouloir la réformer ?

La métropole est un héritage empoisonné pour Emmanuel Macron. Ce que les gouvernements socialistes précédents ont fait en Ile-de-France n'est ni fait ni à faire. Nous sommes dans une impasse.

L'Ile-de-France a aujourd'hui cinq échelons au lieu de trois en 1999. Les deux étages récents que sont la Métropole du Grand Paris et les douze établissements publics territoriaux qui la composent ne fonctionnent pas. Or, on entend dire qu'il faudrait détruire les départements pour renforcer ces deux échelons. Je ne peux pas être favorable à la destruction de ce qui marche pour consolider ce qui ne marche pas.

Ne faut-il pas aller vers une simplification des structures ?

Faire disparaître les trois départements de la petite couronne reviendrait à faire disparaître 138 conseillers départementaux. En échange, on maintiendrait douze « territoires » au sein desquels siègent 1 054 membres qui ne sont pas élus par les habitants mais désignés par les communes. Il faut y ajouter 209 conseillers métropolitains. On supprimerait ainsi 138 élus au suffrage universel pour les remplacer par 1 263 personnes désignées. Ce n'est pas ce que j'appelle un grand progrès démocratique et de simplification !

J'ajoute que la suppression des départements risque de donner un coup de frein à la croissance économique de la région. Les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne investissent chaque année environ 1 milliard d'euros. S'ils sont condamnés, le temps que de nouvelles administrations se mettent en place, il n'y aura plus d'investissement. On risque de se tirer une balle dans le pied au moment où l'Ile-de-France voit son attractivité renforcée du fait du Brexit.

Quelle doit être, selon vous, le bon périmètre de la Métropole du Grand Paris ?

La frontière de la métropole a été définie pour des raisons électorales. On y a inclus un département de droite et deux départements de gauche autour de Paris pour que la gauche puisse avoir une chance de la gouverner. A la même époque, Claude Bartolone, président PS de l'Assemblée nationale, avait manifesté son intention d'être candidat à la tête de la métropole. C'est un découpage absurde qui ne tient pas compte de la réalité du bassin de vie de l'Ile-de-France qui est en constante évolution. Cette coupure consiste en outre à vouloir opposer le rural et l'urbain.

Une métropole renforcée qui serait cantonnée à la zone ultra-dense de l'Ile-de-France risquerait d'apparaître comme un « îlot de privilégiés » aux yeux du reste du pays. On accentuerait alors un sentiment de coupure avec le reste de la nation. Il faut que la métropole soit à la taille de la région pour que son périmètre soit opérant.

Que faudrait-il faire ?

Plutôt que de vouloir regrouper les maires des « territoires » contre leur gré, il serait plus judicieux d'encourager les fusions de communes en Ile-de-France en renforçant la loi de mars 2015 sur les créations de communes nouvelles. Il faudrait aussi favoriser les fusions de départements.

Avez-vous bon espoir que le gouvernement autorise la fusion des Hauts-de-Seine et des Yvelines pour laquelle vous œuvrez depuis plusieurs années ?

Si le périmètre de la métropole s'étend à la région, cette fusion prendrait encore davantage son sens. Elle serait une vraie mesure de simplification.

[Béatrice Jérôme](#)

LA TRIBUNE – 06/10/2017

3 **"Le coût du Grand Paris Express se situera entre 28 et 35 milliards d'euros" Philippe Yvin**



Le président du directoire de la Société du Grand Paris, Philippe Yvin, répond à "La Tribune" aux questions sur les dérapages budgétaires et promet de tenir le calendrier initial.

LA TRIBUNE - Qu'attendez-vous de la conférence territoriale de l'Ile-de-France prévue, paraît-il, le 6 novembre ?

PHILIPPE YVIN - Le nouveau gouvernement s'est emparé du dossier du Grand Paris, comme le président de la République l'avait indiqué le jour de sa prise de fonctions à l'hôtel de ville de Paris. Emmanuel Macron est convaincu de l'importance du Grand Paris pour le pays tout entier comme un projet de développement économique qui rassemble l'État, les collectivités territoriales et les entreprises privées dans la compétition des métropoles mondiales. Il en avait déjà parfaitement conscience quand il était ministre de l'Économie. Souvenez-vous qu'il avait déclaré qu'il fallait « faire Paris au carré » quand il était venu au Mipim en 2016 lors du lancement du concours « Inventons la Métropole ».

Faire le Grand Paris, c'est répondre à trois objectifs. D'abord bâtir la métropole la plus attractive d'Europe en compensant nos faiblesses et en accentuant nos avantages. Avec les réformes structurelles déjà engagées comme la refonte du code du travail, et celles à venir sur la fiscalité, sur la formation professionnelle, la France, et particulièrement Paris, améliorera son image pro-business auprès des investisseurs internationaux. Pour faire la métropole la plus attractive d'Europe, l'enjeu est aussi de développer nos avantages compétitifs grâce à des politiques territorialisées et des infrastructures stratégiques comme le Grand Paris Express.

Il nous faut enfin renforcer d'autres atouts comme le tourisme d'affaires, poursuivre les mesures qualitatives comme le crédit impôt-recherche, le CICE et encourager la croissance des start-up. Cela profitera à la métropole tout entière. Le deuxième objectif du Grand Paris, c'est de faire une métropole pour tous. Notre capitale est déjà l'une des plus inclusives en comparaison des autres, mais nous devons aller plus loin en favorisant les mobilités qu'elles soient physiques ou sociales. Enfin le Grand Paris est une formidable opportunité de bâtir la ville intelligente et durable du 21^e siècle comme un modèle exportable du génie urbain de nos entreprises françaises.

Nous retrouvons ces trois objectifs dans le nouveau métro Grand Paris Express : il dopera l'économie en reliant les clusters économiques entre eux et avec Paris, il désenclavera les territoires aujourd'hui peu ou mal desservis... et les 68 gares du réseau seront autant

d'opportunités d'intensifier la ville et de limiter l'étalement urbain pour bâtir une ville soutenable et innovante.

Comment expliquez-vous la réflexion du gouvernement à votre égard et les accusations de dérives budgétaires ?

L'appréciation du coût du projet qui est devenue plus précise au fur et à mesure que les études techniques ont avancé. Aujourd'hui, le chiffre de référence pour l'investissement voté par notre conseil de surveillance est de 26 milliards d'euros. Au printemps, nous avons obtenu les résultats de l'ensemble des études d'avant-projet et nous avons pu faire une première estimation du coût du projet à terminaison d'un budget réaliste de 28 milliards d'euros. En précisant la doctrine de provisions pour les risques identifiés et pour les aléas, ce montant peut varier de 25 %, soit 7 milliards de plus et donc 35 milliards d'euros. Selon le taux de consommation des aléas, le coût du Grand Paris Express se situera entre 28 et 35 milliards d'euros. Nous ne pouvons donc pas parler objectivement de dérives car seul le coût réel d'objectif, que nous connaîtrons à la fin des appels d'offres de génie civil mi-2018, sera celui sur lequel nous nous engagerons.

L'emprunt que vous avez souscrit avec la Banque européenne d'investissement (BEI) cet été servira-t-il à anticiper ces possibles dépassements ?

Il s'inscrit dans le financement normal du projet. Nous avons à ce jour dépensé 2,5 milliards d'euros et les recettes annuelles de plus de 500 millions d'euros par an, prélevées sous la forme de taxes auprès des entreprises et des ménages franciliens, ne suffisent plus. Nous allons ainsi emprunter, cette année, 700 millions d'euros auprès de la BEI. Nous emprunterons 2 milliards en 2018 puis 3 en 2019. De même, dans le cadre d'un accord de 4 milliards d'euros avec la Caisse des dépôts et des consignations, nous avons déjà enclenché un prêt d'un milliard, ce qui nous laisse un peu d'avance. Notre modèle de financement est robuste car il repose sur des recettes pérennes et des investissements à très long terme pour financer une infrastructure qui sera utile à plusieurs générations.

La Société du Grand Paris peut désormais emprunter sur les marchés. Comment allez-vous y recourir ?

Compte tenu de la conjoncture, les banques placeront sans difficulté nos produits auprès des investisseurs institutionnels, français ou étrangers, comme les fonds de pension, les fonds souverains ou les caisses de retraite. Nous comptons ainsi diversifier nos ressources dans les prochains mois, c'est pourquoi nous avons entrepris une démarche de notation avec l'agence Moody's.

Et en même temps, le président du conseil départemental des Yvelines, Pierre Bédier, demande l'accélération de la livraison de la ligne 18. Pouvez-vous ajuster le calendrier pour répondre aux élus locaux ?

Le calendrier, tel qu'il est aujourd'hui prévu, est le plus optimal. Sur cette ligne, un accord entre l'État et les collectivités a été passé en vue de l'Exposition universelle de 2025 sur le plateau de Saclay. Il y a un débat sur le tronçon qui relie le CEA à Versailles mais la majorité des élus locaux considère que le métro est utile. Ce sera en outre une ligne importante de développement économique territorial surtout si nous considérons sa prolongation ultérieure jusqu'à Nanterre. Nous ne pouvons donc raisonner de manière classique sur un tel sujet en considérant seulement les chiffres de trafic. Les bénéfices économiques et sociaux de ce projet seront considérables.

Propos recueillis par César Armand

4 Taxe pour création de bureaux, commerces et entrepôts en Ile-de-France : le décret est (enfin) publié !



Le décret d'application de l'article 50 de la loi de finances rectificative pour 2015, nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle de la taxe pour création de bureaux, de locaux commerciaux et de stockage en Ile-de-France (TCBCE) est paru au « Journal officiel » du 4 octobre.

Un an et demi après l'entrée en vigueur de la [réforme de l'imposition sur la construction, la reconstruction ou l'agrandissement de bureaux, commerces et entrepôts franciliens](#), les propriétaires d'immeubles vont enfin pouvoir connaître les détails de la nouvelle taxe à laquelle ils sont assujettis.

Opérer un rééquilibrage économique de la région

Rappelons que l'[article 50 de la loi de finances rectificative pour 2015](#) avait redéfini le régime juridique de l'ancienne redevance pour création de bureaux, de commerces et entrepôts en Ile-de-France. Devenue une taxe depuis le 1^{er} janvier 2016, cette nouvelle imposition a pour but d'opérer un rééquilibrage économique de la région et doit permettre d'atténuer les effets d'une précédente réforme datant de 2011 qui avait bloqué de nombreux projets de bureaux dans l'Est francilien. [Les zones tarifaires ont été revues. Une quatrième zone a été créée et les tarifs révisés.](#)

Sont soumises à la TCBCE les opérations emportant création ou augmentation de la surface de construction des locaux à usage de bureaux, des locaux commerciaux et des locaux de stockage, ainsi que les changements d'affectation de ces locaux « y compris lorsque ce changement d'affectation est réalisé sans travaux » (nouveaux [articles R. 520-1](#) et [R. 520-2 du Code de l'urbanisme](#)). Elle s'applique aux opérations pour lesquelles la demande de permis de construire ou la déclaration préalable a été déposée à compter du 1^{er} janvier 2016, ou, à défaut, aux opérations pour lesquelles le début des travaux ou le changement d'usage est intervenu à partir de cette date.

Le décret précise également le fait générateur de la taxe :

– pour les opérations qui ne sont pas soumises à autorisation d'urbanisme, il s'agit du début des travaux ou du changement d'affectation ;

– pour les opérations soumises à autorisation d'urbanisme, « en cas de constructions ou d'aménagement sans autorisation ou en infraction aux obligations résultant de l'autorisation de construire ou d'aménager », il s'agit du procès-verbal constatant l'achèvement des constructions ou des aménagements.

Une taxe plafonnée

La loi de finances rectificative pour 2015 avait déjà précisé que la taxe était plafonnée, son montant ne pouvant excéder 30 % de la part du coût de l'opération imputable à l'acquisition et à l'aménagement de la surface de construction ([art. L. 520-9 du Code de l'urbanisme](#)). Le décret précise cette notion, qui comprend donc le « coût d'acquisition du terrain d'assiette », les « coûts d'aménagement du terrain permettant le passage d'un terrain brut à un terrain constructible », et les « coûts de démolition totale ou partielle de l'immeuble bâti ».

Le décret précise enfin les modalités d'établissement de la TCBCE, les règles relatives au recouvrement, au contrôle et sanctions et aux recours.

A noter que cette taxe, applicable lors de la création/agrandissement de locaux, doit être distinguée de celle qui s'applique tous les ans aux locaux existants ([article 231 ter du Code général des impôts](#)).

[Décret n° 2017-1421, 2 octobre 2017 relatif à la taxe sur la construction, la reconstruction ou l'agrandissement de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage en région d'Ile-de-France](#)

Sandrine Pheulpin

::: ECONOMIE

L'OPINION – 06/10/2017

5 **Baisses d'impôts: les oubliés des macronomics**



Emmanuel Macron, Président des riches ? En réalité, les ménages gagnant plus 4 000 euros par mois après impôts, déjà frappés sous le mandat Hollande, verront leur pouvoir d'achat baisser l'année prochaine

Trop pauvres pour bénéficier de la suppression de l'ISF et trop riches pour bénéficier du rehaussement des minima sociaux ou de la suppression de la taxe d'habitation, sept millions de foyers, 20 % des ménages les plus aisés, devraient voir leur pouvoir d'achat baisser l'année prochaine sous les effets croisés de la hausse de fiscalité verte et du tabac. Pour les 80 % restant, le pouvoir d'achat augmentera de 0,5 % à 2,1 %. Pour Philippe Aghion, professeur au Collège de France et conseiller d'Emmanuel Macron durant la campagne : « A court terme, il n'y a pas de levier budgétaire pour aider les classes moyennes supérieures. »

À en croire les documents annexés au projet de loi de finances, tous les ménages devraient bénéficier d'une hausse du pouvoir d'achat l'année prochaine. Tous, vraiment ? Pas complètement. Les 3,7 millions de ménages qui touchent en France entre 4 000 et 5 000 euros par mois après impôt (49 300 à 63 200 euros de revenus annuels) verront leur pouvoir d'achat baisser de 0,2 % en 2018 sous l'effet cumulé de la hausse de la fiscalité verte (plus de 3 milliards de taxes supplémentaires) et du tabac (500 millions). Les perdants seront même probablement près de deux fois plus nombreux. Car si Bercy indique que les 10 % des ménages les plus riches verront leur pouvoir d'achat augmenter de 1,2 %, c'est presque uniquement grâce à la suppression de

l'ISF. Or, l'ISF n'est payé en France que par 350 000 ménages, c'est-à-dire 10 % des 10 % les plus riches : les fameux « 1 % ». Cela signifie que 90 % du «dernier décile» verra aussi son pouvoir d'achat reculer l'année prochaine.

Ces 7 millions de foyers, ce sont ces classes moyennes supérieures, trop «modestes» pour bénéficier de la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et trop aisées pour profiter de la revalorisation de la prime d'activité ou de la suppression de taxe d'habitation. Ce sont ces ménages dont les allocations familiales vont probablement être supprimées. Ce sont les mêmes qui ont payé le plus lourd tribut des 50 milliards d'euros de hausses d'impôt qui ont frappé les ménages lors du précédent quinquennat : baisse du plafond du quotient familial (1 milliard d'euros de facture sur 1,4 million de foyers), suivi un an plus tard par la dégressivité des allocations familiales qui a mis fin au principe d'universalité, alignement de la fiscalité du capital sur celle du travail, majoration de pensions pour charge de famille (1,4 milliard sur 4 millions de foyers), fiscalisation des complémentaires santé (1 milliard sur 7,9 millions de foyers), etc.

Ces ménages — cadres et cadres supérieurs, patrons de PME ou professions libérales — sont le cœur de l'électorat d'Emmanuel Macron. Ils sont pourtant les oubliés des «derniers déciles».

Revalorisations. Contrairement à l'étiquette qu'essaye de coller l'opposition au Président, le budget 2018 n'est pas celui « des riches ». 30 % de ménages les plus modestes – 10 millions de foyers environ – verront leur pouvoir d'achat augmenter d'environ 2 % grâce à la revalorisation de la prime d'activité, de l'allocation aux adultes handicapés, du minimum vieillesse ou du revenu de solidarité active, « qui fait plus que compenser la baisse des allocations logement de 5 euros », précise Bercy.

Ceux-là bénéficieront aussi de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages et de la bascule des cotisations salariales vers la CSG, tout comme les 10 millions de ménages touchant entre 1 750 et 3 400 euros par mois (après impôts), qui profiteront aussi de la transformation de la réduction d'impôt pour services à la personne en crédit d'impôt. Au-delà de 3 400 euros de revenus mensuels, « la hausse de niveau de vie [...] sera un peu moins importante », reconnaît le ministère des Finances (entre 1,2 % et 1,7 %).

Pour ceux-là, « leur revenu sera soutenu par la mise en place des mesures visant à favoriser l'investissement productif (suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune et remplacement par l'impôt sur la fortune immobilière et réforme de la fiscalité sur les revenus du capital), mais ces ménages seront moins concernés par la suppression de la taxe d'habitation que le reste de la population », indique la documentation du budget. Mais à 3 500 ou 4 000 euros par mois, est-on concerné par la suppression de l'ISF ? Par contre, 10 des 20 milliards d'euros de taxe d'habitation sont supportés par ces 20 % ménages qui ne bénéficieront pas de sa suppression. Pas surprenant qu'avec la hausse de la fiscalité verte et du tabac, leur pouvoir d'achat recule.

« Le problème, indique l'économiste Philippe Aghion à l'Opinion, professeur au Collège de France et conseiller d'Emmanuel Macron durant la campagne, c'est la contrainte budgétaire. À court terme, il n'y a pas de levier budgétaire pour aider les classes moyennes supérieures, alors la France doit absolument ramener son déficit sous les 3 % du PIB. Le petit surcroît de croissance, Macron devra le concentrer sur la sécurisation des parcours professionnels, avec la réforme de l'assurance chômage qui s'annonce coûteuse ».

Du côté des parlementaires, on tempore. « La majorité des actifs sont dans le privé, et ceux-là vont profiter de la suppression des cotisations chômage et maladie, qui sera proportionnelle à leur niveau de revenu », rappelle le député La République en marche (LREM) Laurent Saint-Martin. « Au final, la courbe de hausse du pouvoir d'achat est assez juste. Elle privilégie davantage les plus modestes. Le gouvernement précédent n'a jamais fait ce que nous faisons en offrant d'ici 2022 un 13^e mois pour les salariés au smic. Ce budget n'est pas un budget pour les riches », argumente le membre de la commission des finances. Un message qui devra être martelé durant l'examen parlementaire du budget, qui débute le 17 octobre dans l'Hémicycle. Car pour l'instant, les derniers sondages font plutôt état d'une baisse de la popularité d'Emmanuel Macron,

notamment au sein de l'électorat de gauche. Gare à ce que ce mouvement ne prenne de l'ampleur au sein du cœur de son électorat. Le souvenir d'un Jean-Marc Ayrault assurant, contre toute évidence, que les hausses d'impôts ne toucheraient que 10% des foyers les plus riches reste dans toutes les têtes. C'était juste avant le ras-le-bol fiscal...

[Raphaël Legendre](#)

LE PARISIEN – 06/10/2017

6 Taxe d'habitation : la grosse bourde du gouvernement envers les retraités



Près de 800 000 personnes hébergées dans des maisons de retraite sont aussi concernées par la hausse de la CSG.

Les résidents des maisons de retraite subiront la hausse de la CSG sans bénéficier, comme la plupart des autres retraités, de la suppression de la taxe d'habitation.

Le gouvernement aurait-il voulu chauffer à blanc des retraités déjà persuadés d'être «les dindons de la farce» du [budget 2018](#) qu'il ne s'y serait pas pris autrement. Après la polémique des cadeaux aux super-riches, voilà le couac du croche-pied aux retraités en maison de retraite.

Sur le papier, nos aînés modestes n'avaient pas à se faire de souci : [la hausse de la CSG de 1,7 point](#) au 1^{er} janvier — synonyme d'une baisse de leur pension mensuelle — serait compensée par la suppression progressive — sur trois ans — de leur [taxe d'habitation \(TH\)](#). Oui mais... sur les près de 800 000 personnes âgées en maison de retraite aujourd'hui, environ 600 000 ne paient déjà pas la TH : leurs chambres ne sont pas considérées comme des logements privés car le personnel soignant peut y accéder librement.

Le texte amendé ?

Dès l'an prochain, une grande partie de ces retraités subira donc la hausse de la CSG... sans contrepartie. Jeudi, la pilule était dure à avaler dans les maisons de retraite, d'autant qu'il s'agit «de personnes qui ont déjà des charges de dépendance ou de santé élevées», souligne Frédéric Rouillier, directeur retraite complémentaire chez Humanis.

Le sujet embarrasse la majorité présidentielle, alors que [les retraités ont manifesté](#) dans la rue la semaine dernière, à Paris et dans plusieurs grandes villes. Jeudi, la priorité était surtout de circonscrire l'incendie naissant. «Tout budget fait des propositions, le rôle des parlementaires est justement d'amender pour s'assurer qu'il n'y a pas d'angles morts, confiait un parlementaire (LREM). Nous sommes en train de trouver une solution.»

Au ministère de l'Economie et des Finances, on reconnaissait aussi l'existence du problème, mais en soulignant que les retraités des maisons de retraite n'échappent pas vraiment à la TH. «Aujourd'hui, ce sont les établissements qui s'acquittent directement de la TH, détaillait un haut

fonctionnaire. Ils la répercutent ensuite dans les tarifs qu'ils appliquent aux pensionnaires.» Le problème reste entier. Si l'an prochain les maisons de retraite ne révisent pas leurs prix à la baisse, les résidents seront perdants.

Amélie de Montchalin — la «whip» (le «fouet», expression américaine désignant la chef de file LREM de la commission des Finances) — jure qu'elle surveille le dossier afin de s'assurer «que les maisons de retraite ne profiteront pas de la suppression de la TH pour s'enrichir». Plusieurs solutions sont à l'étude. Celles d'amendements au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018. Ou, plus vraisemblablement, la mise en place l'an prochain d'un outil de suivi des tarifs des établissements pour personnes âgées. Les retraités concernés aussi, c'est sûr, vérifieront leur facture de près.

LE FIGARO – 06/10/2017

7 L'Insee relève à 1,8% la croissance de 2017



Alors que les marges des entreprises progressent, les gains de pouvoir d'achat des ménages ralentissent.

Bruno Le Maire avait préparé dès dimanche midi les esprits à cette bonne nouvelle. «Je pense que nous ferons mieux, autour de 1,8 % en 2017. J'espère et je souhaite que nous fassions plus que 1,7 %», avait ainsi affirmé le ministre de l'Économie lors du «Grand Jury RTL-Le Figaro-LCI» dont il était l'invité. L'Insee, qui tablait jusqu'ici sur [une croissance de 1,6 % du PIB](#) cette année, lui a donné raison ce jeudi. À l'occasion de son point de conjoncture d'octobre, l'institut a relevé à 1,8 % sa prévision pour 2017, «du jamais vu depuis 2011». Avec une progression de 0,5 % les quatre trimestres de l'année...

Ce léger [regain de croissance](#) est une excellente nouvelle pour les finances publiques puisqu'un point de PIB tricolore entraîne environ 10 milliards d'euros de prélèvement obligatoires supplémentaires. Et ce, alors que le gouvernement Philippe tablait depuis son arrivée au pouvoir sur une croissance de 1,7 % cette année... Il bénéficiera donc d'un coup de pouce bienvenu pour boucler le budget 2017 et ainsi respecter son engagement de revenir à 2,9 % de déficit public à la fin de l'année.

Bon climat des affaires

Plusieurs éléments convergent pour justifier ce regain d'optimisme. D'abord, l'international. La croissance des économies avancées accélère partout. Et la France est bien sûr entraînée dans le sillage de ses partenaires commerciaux. L'Insee table sur une croissance de 2,2 % en zone euro, après 1,7 % en 2016. Aux États-Unis, elle atteindrait 2,1 %, soit 0,6 point de plus en un an. Dans ces conditions, les exportations françaises devraient progresser de 3,3 % en 2017, après 1,9 % en 2016.

Ensuite, [le climat des affaires en France](#) ne cesse de s'améliorer depuis le début de l'année. Cet indicateur obtenu en interrogeant des chefs d'entreprise a atteint en septembre son plus haut niveau depuis 2011. Dans l'industrie, il touche même un plafond depuis... dix ans!

Cette confiance apparaît justifiée. Sur le terrain, tous les secteurs d'activité seraient bien orientés au deuxième semestre, selon les experts de l'Insee. «L'industrie profiterait notamment de la tonicité de la demande extérieure et la construction de la forte hausse de demande de logements des ménages», détaille l'institut, qui s'attend également à un net redressement de la production agricole et à un retour des touristes, bénéfique pour l'hébergement-restauration et les transports.

L'investissement des entreprises, qui a déjà prouvé sa résilience en résistant à la fin du dispositif de suramortissement en avril, se maintiendrait ainsi à un niveau élevé. Alors qu'elles ont rétabli leurs marges depuis deux ans, les entreprises devraient profiter des taux d'intérêt bas, avant la lente remontée qui s'annonce à partir de 2019.

Les ménages apparaissent en revanche pour l'instant comme les parents pauvres de la reprise tricolore. Leurs gains de pouvoir d'achat devraient légèrement ralentir en 2017 par rapport à 2016 et ne progresseront que de 1,6 % après 1,8 %. Les hausses des salaires ne compenseront pas, en effet, le retour de l'inflation qui, en raison de la hausse des prix de l'énergie, a atteint 1 % en septembre 2017, en nette hausse par rapport à 2016.

Les créations d'emploi en forte baisse du fait des contrats aidés

Au deuxième semestre 2017, l'emploi ne progresserait que de 41.000 postes, après 154.000 au premier trimestre, prévoit l'Insee. Ce décrochage s'explique par la réduction des emplois aidés, budgétée par l'ancienne majorité, qui va plomber l'emploi non marchand en fin d'année. Il reculerait de 46.000 postes quand l'emploi marchand bondirait toujours de 86000 postes. Le gouvernement Valls avait en effet prévu de financer 280.000 emplois aidés en 2017. Après la protestation des élus locaux, Édouard Philippe s'est résolu à en financer finalement 320.000, soit 140.000 de moins qu'en 2016. Le choc de la baisse est concentré sur le deuxième semestre car l'exécutif sortant a consommé 70% de l'enveloppe prévue pour les contrats aidés sur les cinq premiers mois de l'année.

[Anne de Guigné](#)

ENTREPRISES

LE PARISIEN – 06/10/2017

8 Crédit Agricole lance son offensive anti-Orange Bank



La nouvelle offre de banque mobile de Crédit Agricole sera disponible dans les 7.000 agences des 39 banques régionales, comme ici à Saumur.

A quelques semaines du lancement d'Orange Bank, la banque verte veut frapper fort sur le terrain de la banque mobile. Son offre mobile inclura un compte courant et un moyen de paiement pour un prix très modéré.

A la recherche d'un nouveau modèle bancaire. Alors qu'Orange a prévu de [lancer sa banque mobile le 2 novembre prochain](#), le Crédit Agricole s'apprête à frapper fort à son tour. Selon nos informations, la banque verte va lancer une offre partant du même constat que l'opérateur

téléphonique : une nouvelle génération de consommateurs exige d'accéder aussi simplement que possible aux services bancaires les plus basiques, et ce à des prix plancher.

Tarification très faible

Le groupe va donc proposer autour de la fin du mois de novembre une offre bancaire simplifiée se composant d'un compte courant, accessible via un téléphone mobile, et d'une carte de paiement, le tout à un tarif que l'on imagine proche de celui proposé par Orange Bank. Celle-ci [affiche un principe de gratuité](#), mais seulement pour les utilisateurs actifs. Crédit Agricole ne s'oriente a priori pas vers la gratuité, envisageant plutôt un package bien délimité avec une tarification très faible, sans frais supplémentaires.

Le réseau de distribution

Autre grande différence, [la Banque verte](#) entend tirer parti de son important réseau commercial : l'offre serait non seulement accessible directement sur le mobile mais aussi via les 39 Caisses régionales au travers de leurs 7.000 agences. Un client rencontrant des problèmes, ou souhaitant poursuivre vers des offres de crédit, ou d'épargne, pourrait ainsi être accueilli par un conseiller.

Il s'agit là d'un tournant important : après s'être concentrées sur la segmentation et le service des clients à plus haut potentiel, l'arrivée de nouveaux acteurs change les règles du jeu. Les banques reviennent cultiver la base de clientèle la plus large possible avant de progressivement l'équiper.

Demain, un simple standard de marché

Le nom de cette offre reste pour l'heure secrète, ainsi que le nombre de clients visés. A titre de comparaison, Orange - qui compte 30 millions de clients dans la téléphonie mobile (dont 3,3 millions chez Sosh), contre 21 millions de clients particuliers pour les Caisses régionales de Crédit Agricole - a toujours déclaré viser les deux millions de clients en dix ans. Autre point de repère : Compte-Nickel - [ces comptes bancaires que l'on peut ouvrir dans un bureau de tabac](#) - déclare 700.000 ouvertures de comptes depuis sa création en 2014... mais sans rien dire des fermetures de compte.

L'offre qui sera lancée massivement par la banque verte pourrait en réalité toucher plusieurs types de besoins : ses clients actuels pourraient, comme cela s'est vu pour le Compte-Nickel, ouvrir un deuxième compte qui servirait par exemple à réaliser des achats en ligne. Il peut aussi s'agir de parents équipant leurs enfants.

Mais l'idée est avant tout de conquérir de nouveaux clients dont les habitudes changent. Pour ceux-ci, leur donner la possibilité d' [ouvrir facilement un compte à partir d'un mobile](#) est d'autant plus important que ce processus d'entrée en relation deviendra à terme un simple standard de marché.

Un risque assumé

Pour ne pas rater ce train, la banque verte doit accepter de prendre un risque : son nouveau package pourrait cannibaliser en partie son offre traditionnelle. De même, l'affichage de prix très faible va progressivement tirer vers le bas les tarifs que les consommateurs sont prêts à accepter. Mais ces constats sont le prix à payer pour répondre à Orange. Et tenir le plan [Ambition Stratégique 2020](#) que le groupe a présenté en mars 2016.

Parmi les objectifs fixés dans ce cadre aux Caisses régionales, elles doivent « *accompagner les clients notamment les jeunes dans les bons et les mauvais moments* » et plus largement d'accélérer le développement par « *la conquête de nouveaux clients* ». L'objectif est d'atteindre sur la clientèle des particuliers un taux de pénétration de 29% à la fin 2019, contre 28% courant 2016.

Edouard Lederer

9 Les commerces à l'heure des écrans connectés



Cette nouvelle façon de faire ses achats a été testée ces derniers mois dans des centres commerciaux, des hypermarchés et des campings.

Un écran d'un mètre sur trois a fait son apparition ce jeudi à la gare d'Aix-en-Provence. Le voyageur pressé peut désormais y acheter une carte de la ville, réserver un hôtel ou des places de spectacle en profitant de réductions. Il lui suffit [d'approcher sa carte bancaire, son pass transport ou son badge entreprise sur l'écran](#) pour effectuer un paiement ou une réservation. Au total, une trentaine d'écrans connectés seront déployés au cours des prochaines semaines dans les gares et stations de métro par la régie publicitaire Mediatransports (Publicis), qui travaille en partenariat avec [la RATP](#) et [la SNCF](#). «Le défi sera d'installer l'usage de ces écrans, dont l'utilisation était jusque-là limitée à de la publicité», explique Vincent Berge, fondateur de Think&Go (Ingenico), qui a conçu ces écrans connectés et s'est imposé comme le leader de ce segment naissant.

L'utilisation d'écrans connectés dans le commerce a mis du temps à décoller. Le défi consistait à proposer une utilisation à la fois simple et sécurisée aux clients. Personne n'a envie de sortir sa carte bancaire ou de taper son code au milieu d'une foule. Il a fallu trois ans de R&D à la start-up pour rôder cette technologie qui a fait l'objet de deux brevets. L'adoption du paiement sans contact a facilité sa diffusion.

Un million de transactions

Les premiers écrans de Think&Go ont été déployés en Asie et en Europe il y a trois ans mais l'accélération date de 2016. Le cap du million de transactions sera franchi d'ici à la fin de l'année (dont plus de 300.000 en France). Trois cents écrans sont aujourd'hui disséminés à travers le monde. L'indonésien Telkom Cell en a installé 35 dans des centres commerciaux, le singapourien MediaCorp en a déployé 10 aux arrêts de bus où une société de VTC permet de réserver une course gratuite avec le smartphone. En France, Spar, filiale de [Casino](#), qui en possède 50, en a testé pendant l'été dans des campings afin que les vacanciers, éloignés d'un supermarché, puissent passer commande et être livrés sur place.

Une expérience plus massive a lieu depuis un an au centre commercial Italie 2, avec des écrans installés au sous-sol. Depuis le début de l'année, 75 boutiques y ont proposé plus de 20.000 offres et coupons de réduction à 7000 utilisateurs. Ils sont téléchargeables en posant un pass Navigo, un badge entreprise ou un téléphone portable. Le restaurant La Croissanterie, qui offre un café gratuit, a gagné en moyenne 60 clients supplémentaires par jour. 40% des personnes venues récupérer leur café gratuit ont effectué un achat sur place.

Même impact pour [La Française des jeux](#) (FDJ) qui offre des réductions sur les billets EuroMillion et Loto. «Nous avons eu de nouveaux clients qui n'étaient pas habitués à jouer et qui ont profité de cette opportunité», explique un porte-parole de la FDJ. Limitée à la distribution de coupons ou d'offres spéciales, cette expérience devrait être étendue à l'achat d'ici à la fin de l'année. «L'écran connecté permet d'engager le consommateur où qu'il soit, ajoute Vincent Berge. En une poignée

de secondes, il peut passer de l'impulsion à la transaction. L'écran devient une boutique virtuelle dans le métro, dans une rue, voire dans une église.» À la basilique de Lisieux, l'écran connecté installé par [la Société générale](#) a permis de recueillir 3500 euros de dons en un mois. Le passage d'ici à la fin de l'année du plafond du paiement sans contact (de 20 à 30 euros) pourrait contribuer à doper les transactions en France.

[Keren Lentschner](#)

LE PARISIEN – 06/10/2017

10 Total va vendre du gaz et de l'électricité aux particuliers



Après l'ouverture du marché à la concurrence, Total veut distribuer du gaz et de l'électricité pour les particuliers en devenant le plus gros opérateur alternatif en France derrière les opérateurs historiques EDF et Engie (ex-GDF).

Dix ans après sa libéralisation, le marché français de l'énergie commence à bouger. Alors que le nombre des acteurs se multiplie, c'est au tour de Total, le géant pétrolier, [de se diversifier en voulant proposer la vente aux particuliers](#) d'électricité et de gaz. Objectif : atteindre 3 millions de clients avec cette nouvelle offre.

Le géant pétrolier Total est déjà actif depuis un an dans ce secteur à la suite du rachat du belge Lampiris, qui compte 400 000 clients en France et 800 000 en Belgique. Pour cette offre, le pétrolier devrait proposer une offre couplée (gaz et électricité) en promettant des tarifs inférieurs de 10% aux prix réglementés d'Engie (ex-GDF) et EDF. Les clients auront aussi la possibilité de découpler cette offre.

«Ce que l'on veut faire, c'est agiter cette concurrence», a prévenu Patrick Pouyanné, le patron de Total ce jeudi. Pour autant avec cette offre baptisée «Total Spring», le groupe Total reconnaît qu'il ne s'agit pas de se hisser à la hauteur des acteurs historiques du secteur mais «de devenir le plus gros opérateur alternatif en France.» EDF détient encore 84% du marché en France.

Pour Total, les enjeux vont également se trouver dans le secteur l'énergie renouvelable. Total a déjà racheté l'américain Sun Power, le numéro deux mondial du solaire.

EDF reste serein

« L'arrivée de ce nouveau concurrent ne change rien pour nous, réagit-t-on chez EDF, l'opérateur historique. Cela prouve que dix ans après l'ouverture à la concurrence, le marché de l'énergie reste dynamique. Aujourd'hui, avec 85 % de part de marché, EDF a toujours la confiance des Français. Nous restons actif, avec un développement de nos énergies vertes, plus de digitalisation et 5000 conseillers qui sont là pour aider nos clients ».

LE PARISIEN – 06/10/2017

11 Une ristourne fiscale à 350 millions d'euros pour EDF



Le démantèlement d'une centrale nucléaire implique, pour des raisons de sécurité, la mise au rebut du combustible qui a été chargé dans le cœur du réacteur, mais n'a pas encore été irradié au moment de l'arrêt de l'installation.

Un joli cadeau fiscal ! Dans un jugement, [le tribunal administratif de Montreuil \(Seine-Saint-Denis\) a décidé ce jeudi de réduire l'impôt sur les sociétés d'EDF](#) d'une somme de 350 millions d'euros. La raison ? Il juge que la mise au rebut de combustible non irradié peut faire l'objet d'une provision pour démantèlement. En effet, le démantèlement d'une centrale nucléaire implique, pour des raisons de sécurité, la mise au rebut du combustible qui a été chargé dans le cœur du réacteur, mais n'a pas encore été irradié au moment de l'arrêt de l'installation.

A la suite d'une vérification de comptabilité, EDF avait fait l'objet d'un rattrapage d'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2008. L'entreprise considérait que la perte de tout combustible qui n'avait pas été utilisé constituait un coût de démantèlement et pouvait à ce titre faire l'objet d'une provision, en vertu de dispositions spécifiques du code général des impôts, permettant de réduire le montant des bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés.

Le tribunal a finalement donné raison à l'électricien, remettant en cause l'analyse des services fiscaux qui avaient auparavant estimé de leur côté que la perte du combustible était une conséquence de l'arrêt de l'installation nucléaire, et ne relevait pas d'une opération de démantèlement. Ayant obtenu gain de cause, EDF a été déchargée des cotisations supplémentaires à l'impôt sur les sociétés qui lui étaient réclamées pour l'exercice 2008. «Chaque année, EDF provisionne dans ses comptes ses charges futures de démantèlement de ses centrales, explique-t-on au siège. Comme nombre de provisions, ces provisions sont déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés. Par son jugement, le tribunal administratif de Montreuil a confirmé que le traitement fiscal d'EDF était correct et conforme à la loi.»

Erwan Benezet

::: SOCIAL

LES ECHOS – 06/10/2017

12 Routiers : l'accord ouvre une brèche dans la réforme du Code du travail



Le patronat du transport et l'ensemble des syndicats de la branche ont signé un accord qui vient percuter de plein fouet l'esprit de la réforme du gouvernement. Un exemple qui pourrait être suivi par d'autres branches.

Les routiers ont réussi à faire plier le gouvernement. [L'accord, qualifié d'« historique » par la CFTC et signé mercredi dans la soirée](#) entre toutes les organisations patronales et syndicales du transport routier, est une vraie brèche dans [la réforme du Code du travail par ordonnances](#) que l'exécutif vient tout juste de promulguer. On comprend donc pourquoi le gouvernement a été si difficile à convaincre pour en valider le contenu. Selon le texte de l'accord, « *les éléments de rémunération compensant le travail de nuit, les jours fériés et les dimanches* », deviennent « *partie intégrante des salaires minimaux hiérarchiques* », qu'il est impossible de négocier par accord d'entreprise. Il en va de même pour le 13e mois.

Tour de passe passe

Le gouvernement assure que l'accord trouvé a été rédigé « *dans le respect des ordonnances* ». En intégrant les éléments annexes de la rémunération, tels que le 13e mois, les primes pour travail de nuit, travail lors de jours fériés et les dimanches, aux salaires à proprement parler, ces éléments basculent automatiquement vers le bloc des sujets que les branches professionnelles verrouillent (ce qui était d'ailleurs déjà le cas avant les ordonnances).

Les partenaires sociaux, pendant la concertation sur la réforme du Code du travail, avaient en effet insisté pour que les minima salariaux ne puissent pas être négociés au niveau des entreprises et restent bien au niveau des branches professionnelles.

L'esprit de la loi

Si l'accord conclu par le secteur routier respecte bien la lettre de la réforme - le cabinet de la ministre du Travail s'y est employé en rerédigeant lui-même le texte - on ne peut pas dire qu'il soit dans l'esprit de la loi. Le ministère du Travail, pour illustrer les sujets qui pouvaient désormais être négociés en entreprise dans le cadre des ordonnances, [a souvent pris l'exemple des primes](#), notamment le 13e mois. Mais il s'est bien gardé de lister ces sujets noir sur blanc dans les ordonnances. Ce qui lui permet aujourd'hui de faire passer certaines primes d'un bloc à l'autre par un subtil jeu de vases communicants.

Faire confiance aux acteurs de terrain

Il était délicat pour le gouvernement de ne pas céder, même s'il s'agit d'un point majeur de la réforme. D'abord parce que patronat et syndicats de la branche étaient tous d'accord pour procéder de la sorte. Il aurait donc été difficile de désavouer les partenaires sociaux alors que l'on proclame depuis des semaines que le but de la réforme est de faire confiance aux acteurs de terrain (en entreprises mais aussi dans les branches).

Enfin, et ceci est une spécificité du secteur, les primes des chauffeurs routiers constituent une part importante de leur rémunération. Revenir dessus dans le cadre d'un accord d'entreprise aurait eu pour effet de baisser de façon significative les rémunérations. Les entreprises du secteur conservent toutefois le droit - comme le stipulent les ordonnances - de proposer des primes « au moins équivalentes » à ce que prévoit la branche, sous réserve d'un accord majoritaire avec les syndicats de l'entreprise.

Un modèle pour d'autres branches ?

D'autres branches vont-elles emboîter le pas à celle du transport routier ? Le patronat s'en défend, mais dans les branches où les primes sont un élément ancien et structurant dans les rémunérations, la situation pourrait bien se reproduire. Ce genre d'accord pourrait servir de modèle pour les syndicats afin de lutter contre le dumping social. Quant aux employeurs, ils peuvent aussi

y trouver leur compte de façon moins avouée en empêchant de nouveaux entrants de venir bousculer leur marché.

Marie Bellan

LA TRIBUNE – 06/10/2017

13 Egalité salariale femmes-hommes : “On ne va pas encore assez vite”



Marlène Schiappa, Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes

Une première action de name and shame, divers projets en matière d'égalité salariale, une pluie de critiques lors de l'adoption de la loi travail, et un Tour de France de l'Égalité lancé officiellement ce mercredi avec le Premier ministre. Nommée par Emmanuel Macron en mai, la Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes Marlène Schiappa fait le bilan de ses cinq premiers mois au gouvernement. Propos recueillis par Giulietta Gamberini

LA TRIBUNE - En matière d'égalité professionnelle -l'une de vos trois priorités selon votre présentation en Conseil des ministres du 19 juillet-, votre première action concrète a été de convoquer le 12 septembre au ministère, pour une demi-journée de formation, les 10 entreprises du SBF 120 les moins bien classées dans le palmarès de la féminisation des instances dirigeantes dressé en 2016 par le cabinet Ethics & Boards, et d'afficher à vos murs les noms des deux absentes. Quelle vous semble être la valeur ajoutée d'une telle démarche, en sachant que le classement en question était déjà public depuis 2013 ?

MARLÈNE SCHIAPPA - L'objectif de cette expérimentation était de mettre la pression aux entreprises les moins bien classées, en leur proposant tout d'abord de venir se former au ministère avec le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle, la formatrice en innovation sociale Marie Donzel ainsi que des entreprises menant des politiques innovantes, et en recourant ensuite à la pratique du *name and shame* (nommer et blâmer, Ndlr) vis-à-vis de celles refusant de se saisir de cette dernière chance de devenir des acteurs de l'égalité professionnelle. Toutes ont reçu plusieurs appels téléphoniques et courriers, adressés à leurs PDG, DG et DRH : elles étaient largement prévenues. Ce n'est pas si fréquent que l'État offre une formation aux entreprises !

Quant au caractère public de leurs noms avant notre opération, je tiens à nuancer : quand nous avons communiqué notre action aux journalistes, nous avons constaté que beaucoup d'entre eux ne les connaissaient pas, ni ne savaient où les trouver. Lors de la publication du baromètre Ethics & Boards, d'ailleurs, il n'y a eu ni articles ni actions mettant en avant les noms des dernières entreprises du classement.

Comptez-vous répéter l'action pour les "cancres" de l'édition 2017 du même palmarès, qui sera publiée en octobre ?

Nous allons d'abord vérifier si cette action était efficace, car les politiques publiques ne doivent pas être dupliquées juste par habitude. Dans quelques mois, nous recontacterons les entreprises qui

sont venues se former, pour recueillir leur opinion sur cette action: leur a-t-elle été utile, les a-t-elle poussées à mettre en place des politiques d'égalité ou des actions concrètes? Si on s'aperçoit que la formation était efficace, on fera exactement la même chose. Si en revanche l'efficacité n'était pas celle attendue, nous réfléchirons à d'autres modes d'action.

Tout est d'ailleurs ouvert pour l'année prochaine. Lors de cette première édition du *name and shame*, nous nous sommes basés sur le classement Ethics & Boards, axé sur la féminisation des entreprises (présence de femmes dans les conseils d'administration et comités exécutifs ou de direction, mixité dans le "top 100", objectif de mixité dans la rémunération variable, existence de réseaux de femmes en interne, NDLR), car il est réalisé par un partenaire reconnu, que nous allons encore financer cette année et l'année prochaine. Mais en matière d'égalité professionnelle, il existe bien d'autres palmarès sérieux, fondés sur des critères différents. Rien ne nous empêche donc par la suite de nous baser aussi sur d'autres baromètres.

À la différence du gouvernement socialiste, qui s'y était refusé, et pour aller véritablement au bout de la démarche de name and shame promise et déjà pratiquée par Emmanuel Macron vis-à-vis des « mauvais payeurs », comptez-vous aussi publier les noms des entreprises sanctionnées financièrement par l'Inspection du travail pour discrimination salariale ? Le conseiller régional EELV Julien Bayou et l'association Les effrontées, qui avaient déjà agi en justice sans succès contre vos prédécesseurs, viennent de déposer un nouveau recours devant la juridiction administrative contre vous.

La démocratie se fonde sur la séparation des pouvoirs. La justice est indépendante et statuera. Mais jusqu'à présent, elle a affirmé que le gouvernement n'avait pas le droit de rendre automatiquement publics les noms de ces entreprises ayant été condamnées, car il s'agirait d'une forme de double peine.

(Les cinq mauvais payeurs dont les noms ont été publiés par Emmanuel Macron quand il était ministre de l'Économie, [de l'Industrie](#) et [du Numérique](#), en novembre 2015, avaient pourtant eux aussi été sanctionnés par l'administration. Quant aux raisons du rejet de la précédente action en justice de Julien Bayou, l'intéressé affirme qu'il était dû à un vice administratif et non pas à un motif de fond - Ndlr.)

Quel est le montant moyen des sanctions déjà prononcées ?

Au 15 décembre 2016, 116 décisions de pénalités financières avaient été prises à la suite de mises en demeure, pour un montant cumulé des pénalités de 613.005 euros.

Ces entreprises peuvent toutefois aussi être interdites de marchés publics. Comment vérifier que cette sanction est respectée si leurs noms ne sont pas connus ?

Ce contrôle revient aux services de l'État. Mais j'entends la demande, qui sous-tend ces inquiétudes, d'intensifier les actions en matière d'égalité salariale. Je suis la première à penser que dans ce domaine on ne va pas assez vite. Le Forum économique mondial de Davos a affirmé que si on ne fait rien, on atteindra l'égalité professionnelle dans le monde en 2186. Je souhaite vraiment qu'à la fin du quinquennat on ait pu faire avancer cette date moyenne. Je ne veux pas que mes filles subissent des discriminations quand elles seront sur le marché de l'emploi. Il y a une vraie urgence sur ce sujet, d'autant plus que les inégalités salariales sont au cœur de toutes les autres inégalités entre les femmes et les hommes. Le manque d'autonomie financière explique par exemple souvent pourquoi les femmes victimes de violences dans leur couple ne partent pas. Au gouvernement, c'est donc mon axe de travail numéro un. Et je me bats d'ailleurs en ce sens depuis 10 ans comme maire adjointe, présidente de mon association, essayiste, experte à la fondation Jean Jaurès, lobbyiste, formatrice, etc.

Que comptez-vous donc faire en tant que ministre ?

Nous avons un plan en trois volets : prévention, action, répression. La prévention, c'est améliorer le congé maternité pour que toutes les femmes puissent bénéficier d'une protection adéquate, y compris quand elles ne sont pas salariées. C'est aussi encourager les filles à se diriger vers des filières scientifiques. En termes d'action, le *name and shame* est un premier pas pour souligner que ces inégalités ne sont plus tolérées ni acceptées comme une fatalité. Je travaille aussi avec l'INED afin de mesurer l'efficacité des politiques d'égalité mises en place par les entreprises. Il ne suffit pas que les entreprises signent des chartes et affichent leur bonne volonté en la matière : elles doivent prendre des engagements concrets, formels, dont les résultats doivent pouvoir être évalués.

Enfin, concernant le volet répression et les sanctions, il faut surtout corriger les défauts d'application de la dizaine de lois et décrets déjà adoptés depuis 30 ans. Sans cela, c'est comme si ces textes n'existaient pas. Dans le secteur public par exemple -où l'Etat a des progrès à faire pour devenir exemplaire en matière d'égalité entre femmes et hommes-, la loi Sauvadet prévoit bien la nécessité d'atteindre 40% de femmes dans la haute fonction publique. Une pénalité est prévue, de 90.000 euros par unité d'emploi manquant, lorsque la règle n'est pas respectée. Nous nous sommes toutefois aperçus qu'il n'existait pas de dispositif permettant de recouvrer ces pénalités financières. Nous devons le créer, en mettant en place des mécanismes de contrôle, et sommes en train d'y travailler avec le ministère de l'Action et des Comptes publics.

Quant au secteur privé, on s'aperçoit qu'assez peu d'entreprises sont sanctionnées par rapport au nombre de celles qui ne respectent pas la loi en matière d'égalité professionnelle. Dès lors qu'il y a discrimination, c'est le Défenseur des droits, avec qui j'ai signé une convention de partenariat cet été, qui est saisi. Notre mission, c'est en revanche de renforcer les contrôles aléatoires menés par l'Inspection du travail concernant le respect par l'employeur de son obligation d'adopter un plan pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes -qui selon les ordonnances travail devra d'ailleurs être tenu à la disposition de qui en ferait la demande. C'est un travail de long terme que nous menons avec le ministère du Travail et avec les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, en charge de ces contrôles. L'égalité entre femmes et hommes est la grande cause nationale du quinquennat, et l'égalité professionnelle est la première priorité de ma lettre de mission: d'autres orientations seront étudiées dans ce sens.

Le classement sur lequel s'est fondée votre action de name and shame est limité aux sociétés du SBF 120, et les principales obligations en matière de politiques d'égalité ne concernent que les ETI et les grandes entreprises. Comment engager dans l'égalité professionnelle aussi les TPE et PME ?

Contrairement aux ETI et aux grands groupes, les plus petites entreprises manquent en effet souvent des moyens et du temps nécessaires pour comprendre les règles, mettre en place de véritables politiques d'égalité et faire face à la machinerie administrative. Nous travaillons donc avec la ministre du Travail sur la façon dont on peut les accompagner, leur présenter tous les leviers à leur disposition, les aider à connaître la loi, et aussi faire en sorte que le sujet de l'égalité entre femmes et hommes soit effectivement traité dans le cadre du dialogue social. Nous organiserons la même formation offerte à dix sociétés du SBF 120, à plus grande échelle, pour des PME et TPE. Et nous ferons connaître les bonnes pratiques ainsi que les expérimentations qui fonctionnent ailleurs.

A propos de dialogue social, de nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer le risque que les réformes du droit du travail en cours pénalisent particulièrement les femmes, notamment dès lors que le Code du travail n'est pas en lui-même suffisamment protecteur. Comment anticipez-vous ce danger ?

Le sujet n'est pas du tout délaissé. Au contraire, je m'en suis emparée dès le début, dans le cadre du travail interministériel. Dans le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle, que je préside, et qui inclut partenaires sociaux et personnalités qualifiées, nous avons étudié précisément, avec la Direction générale du travail et la Direction générale de la cohésion sociale, les ordonnances point par point pour voir s'il y avait des blocages, des conséquences pour les droits des femmes au

travail, etc. Le délégué interministériel aux droits des femmes y a également travaillé. Il apparaît que, de fait, il n'y en a pas, quelle que soit l'opinion -que je respecte- de la CGT et des associations qui relaient son point de vue. Des choses fausses ont été dites, pour faire peur: par exemple, nulle part dans les ordonnances on ne touche au congé maternité tel qu'il existe dans le Code du travail. Le Code du travail demeure en l'état et tout ce qui concerne la maternité y est maintenu. Les accords collectifs d'entreprise ou de branche qui pourront être négociés en vertu de ces ordonnances ne pourront contenir que des dispositions plus favorables que celles déjà prévues dans la loi. Je tiens d'autant plus à le souligner que nous travaillons actuellement à l'amélioration du congé maternité pour toutes les femmes: cela fait partie de ma lettre de mission. Et que je me suis investie depuis longtemps dans les questions relatives à l'égalité professionnelle : il y a dix ans, j'ai créé mon réseau Maman travaille justement pour que les mères puissent travailler et concilier leurs vies professionnelle et familiale.

Sur le plan politique, je trouve que le jeu joué de la part d'un certain nombre de responsables à la sortie des ordonnances est dangereux. Les femmes connaissent déjà trop peu leurs droits au travail, si en plus on vient leur dire qu'elles en ont moins, elles ne les feront jamais valoir! On finit par abaisser leur niveau de connaissances sur ce sujet, et ce n'est pas rendre service aux femmes qui travaillent. C'est d'ailleurs de la responsabilité des partenaires sociaux, mandatés pour signer des accords de branche, de s'emparer du sujet et de faire en sorte que l'égalité professionnelle figure à l'ordre du jour des négociations. Les pouvoirs publics ont la responsabilité de réguler et de faire appliquer les lois, mais ils ne peuvent pas tout faire. Tout le monde du travail doit s'y mettre pour que l'égalité devienne une priorité. Les accords d'entreprises et de branches seront négociés par les partenaires sociaux : je leur fais confiance pour s'emparer du sujet et le mettre à l'agenda social comme nous le mettons à l'agenda politique.

Concernant le congé de maternité, Emmanuel Macron avait en effet promis la mise en place d'un régime unique. Où en est-on ?

J'y travaille avec la ministre de la Solidarité et de la Santé. L'objectif est d'améliorer les régimes pour faire en sorte que le système soit plus lisible, plus équitable et permette une meilleure prise de congés notamment pour les entrepreneuses, les professions libérales ou les agricultrices. Nous lançons une mission parlementaire afin d'étudier les droits sociaux reconnus aujourd'hui, les besoins et les améliorations possibles. Mais pour les salariées, ces droits restent strictement en l'état et ils sont garantis.

Le congé de paternité sera-t-il aussi réformé ?

Pendant la construction du programme du Président de la République, lors des nombreux ateliers que nous avons organisés partout en France, ce n'est pas une demande qui est montée massivement. Cet objectif n'est donc pas entré dans les engagements de campagne d'Emmanuel Macron. Nous avons néanmoins un grand travail à mener avec les Caisses d'allocations familiales en matière d'information des pères sur leurs droits. On constate que beaucoup d'entre eux ne prennent déjà pas leurs 11 jours de congés de paternité, et que nombre d'entreprises ne les laissent pas facilement y recourir -même si elles n'ont pas le droit de les leur refuser, mais seulement de les reporter dans le temps. De même, dans les couples hétérosexuels, le congé parental est pris dans neuf cas sur dix par la mère, malgré la loi Vallaud-Belkacem qui a visé à mieux le répartir au sein du couple. Nous devons rappeler aux pères que ce n'est pas un congé maternité prolongé et qu'ils ont le droit de le prendre aussi.

Plus généralement, à propos de conciliation entre vies professionnelle et privée, étudiez-vous des mesures particulières ?

Oui. L'une d'entre elles est justement prévue par les ordonnances: le renforcement du télétravail, important pour les parents qui veulent disposer de plus de souplesse dans leur organisation. Nous travaillons également sur la transparence dans l'attribution des places en crèche. Avec Maman travaille, j'avais déjà créé un Pacte transparence-crèche, qui avait été signé par le ministère des affaires sociales et trois villes pilotes. Avec la ministre des Solidarités et de la Santé et avec le

ministre de la Cohésion des territoires, nous travaillons à présent à son élargissement et à son institutionnalisation.

J'ai aussi ouvert au ministère un "kinder büro", à savoir un bureau aménagé pour les enfants, inspiré de ce qui se fait en Allemagne. L'objectif est de souligner que le problème des enfants ne concerne pas que les femmes ou les parents, mais toute la société, et que l'on doit pouvoir en parler sur le lieu du travail pour trouver ensemble des solutions. Plusieurs études ont d'ailleurs montré que les retours sur investissement des investissements pour la parentalité sont toujours très favorables. Il est donc important que les entreprises s'emparent de ce sujet.

La bataille pour l'égalité professionnelle passe aussi par la pédagogie. Comment convaincre justement les entreprises que l'égalité est aussi un facteur de performance ?

Nous ne voulons pas ajouter des contraintes et des normes à l'entrepreneuriat. Nous travaillons surtout en "soft power", c'est-à-dire en mettant en réseau des sociétés qui ont compris que la mixité était vraiment un facteur de performance avec des entreprises qui n'en sont qu'au début de leurs analyses. Le PDG de Gecina, à la tête du classement d'Ethics and Boards, est par exemple venu à notre journée de formation dans le cadre du *name and shame*, pour expliquer à ses homologues patrons à quel point des équipes mixtes sont plus efficaces. Ces sujets doivent être partagés. Certains organismes ont d'ailleurs déjà publié des études là-dessus, comme l'Observatoire de l'équilibre des temps et de la parentalité en entreprise ou l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises. De plus en plus de DRH l'ont aussi compris, comme au groupe L'Oréal avec lequel nous travaillons ou chez Cdiscount que j'ai visité à Bordeaux cette semaine. Puisque la conciliation entre vies professionnelle et personnelle fait partie des valeurs poursuivies par les nouvelles générations sur le marché du travail, proposer des mesures en ce sens devient essentiel pour attirer et fidéliser des talents.

Quelle place sera réservée aux entreprises lors du Tour de France de l'égalité ?

Si des entreprises veulent héberger voire organiser des ateliers, elles sont évidemment plus que bienvenues! La démarche est ouverte et nous sommes en train de la construire. Cela pourrait être l'occasion de faire remonter leurs bonnes pratiques : beaucoup d'entre elles font déjà des choses incroyables pour leurs salarié(e)s, qu'on ne connaît pas. Or, leurs innovations pourraient être dupliquées ailleurs.

Dans la fidélité à l'état d'esprit d'En marche!, l'objectif de ce Tour de France de l'égalité est en effet de mobiliser l'intelligence collective afin de ne pas passer à côté de sujets importants, auxquels nous tenterons d'apporter les réponses nécessaires. Rien n'est figé, nous restons ouverts.

Il s'agit aussi d'apporter des réponses s'inscrivant dans la réalité des territoires. Puisque je suis originaire de Corse, élue de la Sarthe et qu'à présent je travaille à Paris, je suis convaincue que la situation des femmes n'est pas la même partout, et que les priorités changent en conséquence. Par exemple, le tissu associatif n'est pas uniforme sur tout le territoire. Le 39 19, le numéro d'appel pour les femmes victimes de violences, ne reçoit pas la même quantité d'appels dans tous les départements, et les inégalités salariales ne sont pas homogènes dans l'Hexagone. À Nantes, il existe un énorme tissu tech pour les femmes, avec beaucoup de réseaux professionnels digitaux, alors que dans d'autres endroits de France le problème est encore celui de l'accès au numérique... Les réponses doivent donc partir de la réalité des besoins du terrain.

Emmanuel Macron vient aussi de lancer une « grande marche européenne ». L'égalité professionnelle est-elle un sujet qui concerne aussi l'UE ?

Bien sûr. Avec la ministre des Affaires européennes, j'y travaille aussi à cette échelle. Je me suis rendue à Londres pour inaugurer un grand cycle de rencontres avec mes homologues européennes. J'ai aussi rencontré à ce sujet la Commissaire européenne à l'égalité des genres, Vera Jourova. L'objectif est notamment de partager les meilleures pratiques des États membres de

l'Union. Le bureau des enfants dont je vous ai parlé tout à l'heure vient par exemple d'Allemagne, pays qui a fait par ailleurs un effort considérable et rapide de construction de places en crèche.

Pour notre part, nous avons été le premier gouvernement à former directement les entreprises, ce qui intéresse les autres pays. Un sommet des pays européens sur l'égalité entre les femmes et les hommes qui se tiendra bientôt en Suède sera notamment l'occasion d'échanger avec mes homologues sur nos feuilles de route, les politiques publiques qui peuvent être dupliquées, etc. Il est important aussi d'échanger avec les entreprises internationales concernant les politiques RH qu'elles ont mis en place en France comme dans leurs filiales à l'étranger, tenant compte des réalités locales. L'objectif est de se tirer les uns les autres vers le haut.

Propos recueillis par Giulietta Gamberini

LES ECHOS – 06/10/2017

14 Egalité : les femmes des ménages aisés mieux loties



Selon l'OCDE, l'accès inégalitaire aux crèches ou au congé parental a des conséquences sur la carrière des femmes françaises.

Vu de loin, la France est un pays où l'égalité hommes-femmes s'épanouit mieux qu'ailleurs. L'écart de salaire médian n'y est «que» de 9,9% contre 14,3% en moyenne dans l'OCDE, selon une étude publiée mercredi par l'organisation internationale. De même, le taux d'activité des femmes y est plus proche de celui des hommes, avec un écart de 7,9%, contre un delta moyen dans l'OCDE de 12,2%. Ce succès s'explique par des décennies de politiques d'aide à la conciliation entre travail et vie familiale.

Mais en zoomant, on aperçoit le fameux « plafond de verre » qui bloque les femmes dans leur ascension professionnelle. L'écart de salaire médian *«ne se réduit plus depuis le milieu des années 2000»*, note l'OCDE, car les femmes grimpent moins d'échelons que leurs congénères masculins. Résultat, elles représentent moins d'un tiers des cadres de direction.

Un accès inégalitaire aux crèches

De plus, les politiques familiales n'ont pas assez mis l'accent sur la réduction des inégalités sociales. Conséquence : une diminution des chances professionnelles pour les femmes issues des ménages les moins aisés. L'OCDE fait [le même constat que la Cour des comptes](#) dans son rapport sur la Sécurité sociale de septembre. Ainsi, les 33% de ménages ayant les revenus les plus élevés recourent massivement aux crèches pour faire garder leurs enfants de moins de 3 ans, à 80%. A l'opposé, seules 20% des familles dans le tiers le moins aisé ont accès à ce mode de garde, le moins coûteux de tous.

Pour réduire cette inégalité, le gouvernement a annoncé une augmentation de 30% du complément de mode de garde pour les familles monoparentales, souvent paupérisées. Les mères auront ainsi plus de facilité à prendre ou garder un emploi. En contrepartie, l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant va être rabotée pour l'ensemble des foyers.

Un congé parental dissuasif

Autre échec de la politique familiale, le congé parental a été réformé à deux reprises sous le gouvernement précédent, afin que le soin des enfants n'incombe pas uniquement aux mères, et qu'elles puissent progresser dans leur carrière. Pour la première naissance, la nouvelle prestation (PreParE) donne à chaque parent 6 mois de congé non-transférable au conjoint.

Las, comme le montant de 392 euros mensuels est demeuré très faible en comparaison des pratiques des autres pays européens, le [recours](#) des pères au congé parental est resté limité, à 5%. Soit les couples y ont renoncé pour des raisons financières, soit ils ont sacrifié le plus petit salaire, qui est souvent celui de la femme, pour un congé plus court. La réforme a surtout permis de faire des économies : le coût des allocations pour congés parentaux a baissé de 11% en 2016 et devrait encore chuter de 20% en 2017, à 1,27 milliard d'euros.

Solveig Godeluck

::: POLITIQUE

LE POINT – 06/10/2017

15 Les constructifs au bord de la rupture



À Trouville, début septembre, les constructifs lançaient leur rentrée politique.

Rien ne va plus à l'Assemblée nationale entre "la bande à Solère" et les députés centristes de l'UDI. Ces derniers envisagent de prendre le large. Seuls.

« On se fait rouler dans la farine. Ça va exploser. » Ce député [UDI](#) est à bout de nerfs et, comme bon nombre de ses camarades centristes du groupe des constructifs de l'[Assemblée nationale](#), le manque de considération de la majorité à leur égard n'en finit pas de l'agacer. « On est moins bien traités que [Les Républicains](#). Sur la loi sécurité, l'amendement de Lagarde a été refusé et celui de Ciotti, accepté », constate le député de Seine-et-Marne [Yves Jégo](#). S'ils ont la force du nombre au sein du groupe des constructifs – 16 contre 12 LR –, les centristes déplorent de voir la macronie ne traiter qu'avec l'équipe de [Thierry Solère](#) et de Franck Riester. Une « bande » où « tous veulent être ministre ».

L'aventure des constructifs devrait donc toucher à sa fin. La faute à qui ? À Emmanuel Macron ? « Il n'accepte que des vassaux, pas des partenaires », fustigeait il y a quelques jours un cadre du mouvement présidé par Jean-Christophe Lagarde. « Il n'a fait aucun geste envers nous, zéro. Il s'en fout », abonde Jégo. Bien que renforcé aux élections sénatoriales, le parti centriste refuse de rester un supplétif. Que ce soit des Républicains ou de la douzaine de LR du groupe constructifs au Palais-Bourbon. Lagarde et ses ouailles envisagent alors de prendre le large avec pour seul navire celui de l'UDI, débarrassé des parlementaires LR qui les avaient rejoints.

Maroquins

L'idée d'une formation politique siglée Les Constructifs occupait beaucoup d'esprits, à commencer par celui du lemaïriste Franck Riester. Désormais, elle ne plaît presque plus dans les rangs de l'UDI. D'autant que Thierry Solère, l'ancien patron de la primaire de la droite et du centre, l'a remise aux calendes grecques, une décision devant être prise « d'ici la fin de l'année ». « Trop long », dit un Jean-Christophe Lagarde pyrrhonien. « Un nouveau parti ? Avec qui ? Avec quoi ? Il n'y a pas de leader. L'avantage de l'UDI, c'est qu'il y a beaucoup d'élus locaux et c'est une marque. Il faut moderniser le mouvement, pas le fusionner dans quelque chose de plus petit », abonde Yves Jégo, qui ne se fait guère d'illusion : pour lui, « les LR constructifs vont rejoindre En marche ! ».

À commencer par Thierry Solère, dont beaucoup pensent qu'il pourrait sauter le pas d'ici peu, comme l'explique un député, cadre du mouvement : « Si lui et Riester ne rejoignent pas encore LREM, c'est parce que la décomposition de LR n'est pas tout à fait terminée. Une fois que Laurent Wauquiez sera élu, il finira le job, malgré lui. Et après ? Quelle sera la plus-value des LR pro-Macron ? Ils sauteront tôt ou tard dans le bateau de Macron et continueront d'espérer un maroquin pour services rendus à la macronie. »

« Chacun fait sa cuisine, dans son coin »

Dès le début, les relations chez les constructifs se sont tendues entre ceux issus des rangs LR et les autres de l'UDI. [L'élection de Thierry Solère à la questure de l'Assemblée nationale](#) – avec l'aide des macronistes et sans avoir prévenu ses collègues de sa démarche – en a fâché plus d'un. « Les LR ont bloqué tous les postes entre eux, alors qu'on est en majorité ! » s'indigne un député UDI. Les divergences de fond, elles, sont apparues tout aussi vite. Lorsqu'il a fallu voter la confiance au gouvernement, les avis se sont brouillés : les uns la votant, les autres non. Depuis la rentrée, les choses ne s'arrangent pas, à en croire l'un des pontes du groupe : « On ne se parle pas. Chacun fait sa cuisine, dans son coin, et il y a un vrai problème d'unité. » Dernier exemple en date ? Le groupe constructifs du Sénat s'est fait au forceps et n'en porte même pas le nom.

Aux yeux de son président, l'UDI a l'occasion de rebondir et d'occuper l'interstice politique entre la ligne Wauquiez et celle du chef de l'État : « Il y a beaucoup de Français qui partagent certaines idées de Macron et sont déçus par d'autres décisions, mais qui, pour autant, ne veulent pas de Wauquiez. C'est cet espace que nous incarnons, celui du centre et de la droite progressiste. » [Quant à l'option François Bayrou](#), il la juge « secondaire ». Même s'il considère que des « accords thématiques » peuvent être signés ici et là avec le Mouvement démocrate, Lagarde balaie du revers de la main celle tendue par le Palois : « François est dépendant de la majorité. Il est l'aneth sur le saumon. »

[Olivier Pérou](#) et [Hugo Domenach](#)

LE MONDE – 06/10/2017

16 Les Républicains lancent l'opération territoires contre le « Macron des villes »



Le parti veut faire de son tour de France le point de départ de la reconquête.

La France insoumise (LFI) de Jean-Luc Mélenchon avait déjà préempté « Macron, le président des riches ». Les Républicains (LR) veulent imposer le « Macron, président des villes contre les territoires ». Ce créneau, la droite entend l'exploiter jusqu'à la corde, en faire « *un marqueur politique essentiel* », comme l'a expliqué Damien Abad, député de l'Ain et vice-président du groupe LR à l'Assemblée nationale, lors d'une conférence de presse organisée mercredi 4 octobre aux abords du Palais-Bourbon.

C'est aussi, en convient-il, « *un marqueur pour la reconstruction de la droite* », une droite qui, depuis ses échecs aux élections présidentielle et législatives, se fragmente et cherche non sans mal à se doter d'un nouveau corpus idéologique. Epousant le thème de la fracture territoriale, mis en évidence par les résultats des derniers scrutins, tant au niveau de l'abstention que du vote en faveur de l'extrême droite, elle mise sur une « *reconquête* » à partir des territoires. Avec un handicap, toutefois : si fracture territoriale – réelle – il y a, elle ne date pas de l'actuelle majorité ni de la précédente, la droite elle-même en porte une large part de responsabilité, ce qu'elle a aussi payé électoralement.

« La France dans sa chair »

Pour LR, cependant, Emmanuel Macron ne peut qu'aggraver cette fracture. « *D'un côté, on a un président de la République biberonné à la banque Rothschild et, de notre côté, la volonté de retrouver la France dans sa chair, de repartir du terrain pour refonder notre projet politique* », appuie M. Abad. « *Macron est le premier président de la République à n'avoir aucune expérience d'élu local. Sa seule expérience, c'est l'ENA, la banque Rothschild et le secrétariat général de l'Elysée. Il a une méconnaissance totale des territoires* », insiste Guillaume Peltier, député de Loir-et-Cher et coorganisateur avec M. Abad de cette mission confiée par le groupe LR et baptisée « La France des territoires ».

Pour le président du groupe, Christian Jacob, le gouvernement a engagé « *une recentralisation comme la France n'en a jamais connue* ». « *Ce qui se passe en ce moment pour les collectivités est dramatique* », s'insurge le député de Seine-et-Marne, pour qui le pacte que leur propose l'exécutif est ni plus ni moins un « *chantage* ». « *D'abord on les étrangle puis on leur dit "baissez vos dépenses de fonctionnement sinon on vous supprime les dotations"* », dénonce-t-il.

Dans son emportement, M. Jacob force délibérément le trait. Le contrat que souhaite passer le gouvernement avec les 319 principales collectivités territoriales – ce qui ne concernerait donc pas les petites communes – est de modérer la hausse de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an sur le quinquennat. En outre, à l'inverse de ce qui avait été mis en œuvre sous les deux précédents quinquennats, le projet de loi de finances pour 2018 ne prévoit pas de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités. Quant au programme présidentiel de François Fillon – ses partisans semblent l'avoir oublié –, il proposait de réaliser 100 milliards d'euros d'économies sur cinq ans, dont il est peu probable que les collectivités eussent dû être exemptées.

« Travail d'immersion »

Mais l'important est ailleurs : il s'agit de démontrer qu'il y aurait d'un côté une politique entièrement tournée vers les métropoles et « *une France délaissée par la politique d'Emmanuel Macron* », « *une politique hémiplogique quasi uniquement destinée à la France qui va bien* ». M. Peltier rappelle que, « *pour la première fois depuis un siècle, 51 % des Français vivent dans une commune de moins de 10 000 habitants* ». « *La France n'est pas que la France des métropoles. Il est dangereux de dresser les uns contre les autres*, souligne M. Abad. *La droite a des messages à envoyer à ces territoires.* »

C'est donc ce que LR va tenter de faire en organisant un « tour de France des territoires ». D'octobre à septembre 2018, la mission va se rendre dans les treize régions métropolitaines, sur des thématiques propres à chaque déplacement, le premier ayant lieu les 4 et 5 octobre en Bourgogne-Franche-Comté sur le thème des infrastructures. Un « *travail d'immersion* », destiné à

« *s'enrichir des expériences sur le terrain* », qui devrait se conclure à la rentrée 2018 par des « *assises nationales de la France des territoires* ».

« *La France des territoires, c'est une façon pour nous de dire au gouvernement que sa politique est totalement déconnectée* », résume Annie Genevard, députée du Doubs. Le message est assez limpide.

[Patrick Roger](#)

INTERNATIONAL

LE FIGARO – 06/10/2017

17 Le Drian reste un solide soutien des armées sahéliennes



Au Niger, le ministre des Affaires étrangères a plaidé pour le renforcement des forces locales contre les islamistes.

La Force du G5 Sahel est en travaux. À marche forcée, ce groupe qui doit intégrer des soldats de cinq pays (Niger, Mali, Burkina-Faso, Mauritanie et Tchad) prend corps. En visite mardi à Niamey, [Jean-Yves Le Drian](#), le ministre des Affaires étrangères, est venu constater l'avancée des choses, et les aiguillonner un peu.

Dans une ancienne base parachutiste du centre de la capitale nigérienne, une poignée d'ouvriers s'activent pour mettre la dernière main à ce qui sera le PC du «fuseau central» de la force. Il n'y a pas encore d'informatique, de climatisation ni même d'électricité, mais cela n'inquiète pas. «On est un peu en retard mais cela devrait quand même aller», assure le colonel-major Mahamadou Mounkaila. Le site doit recevoir 35 officiers et sous-officiers du Niger, du [Burkina Faso](#) et du Mali, tous chargés de coordonner les opérations dans la zone des «trois frontières» entre ces États, une région boisée devenue un sanctuaire pour plusieurs groupes djihadistes, notamment Ansarul islam et l'État islamique dans le grand Sahara (EIGS). À la fin du mois d'octobre, trois bataillons de 650 hommes chacun, un par État, répondront à cette structure. «Les bâtiments ne sont pas encore finis mais nous sommes déjà en phase de planification», continue l'officier. Une première opération est prévue dans environ trois semaines.

Deux autres PC seront montés dans les mois à venir. Un premier, pour le «fuseau est» près de Nema, en Mauritanie, pour conduire des raids dans la forêt de Ouagadou, un des repaires d'al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI). L'autre, pour le «fuseau ouest», doit ouvrir dans le Tibesti, à l'extrême nord du Tchad, pour notamment fermer la passe de Korizo. Ces commandements décentralisés seront sous les ordres d'un état-major construit à Sévaré, dans ce centre du Mali, devenu au cours de l'année 2017 le foyer le plus inquiétant et le plus actif du djihad sahélien.

Un budget loin d'être bouclé

Sur le papier, la force intégrée du G5 Sahel doit compter 5000 hommes. «C'est un projet des plus importants. C'est la prise en main par les Africains de la sécurité en Afrique, sur une initiative africaine», souligne Jean-Yves Le Drian. Des obstacles se dressent cependant encore sur la route de ce grand projet, à commencer par l'argent. Les premières estimations, par les pays du G5,

avaient débouché sur un budget de 450 millions d'euros. «Nous l'avons revu à 250», explique une source française. Mais même revue, la somme est loin d'être réunie.

L'Union européenne a débloqué 50 millions d'euros, la France une dizaine pour l'essentiel sous forme d'aides militaires directes. Les manques restent donc énormes. Le 29 octobre, Jean-Yves Le Drian se rendra au siège de l'ONU à New York pour obtenir un mandat du Conseil de sécurité et surtout battre le rappel financier. La conférence des bailleurs à Bruxelles en décembre devrait permettre de boucler le budget. «Si la communauté internationale n'est pas capable de faire ça, ce serait inadmissible», tempête le ministre.

Mais les États-Unis demeurent pour l'heure hostile à ce que l'ONU s'engage auprès de cette nouvelle armée. Les derniers événements pourraient peut-être précipiter les choses. [Mercredi, un important accrochage a eu lieu dans la région de Tilabéri](#), dans l'ouest du Niger, non loin de la frontière malienne. Selon les premières informations, une patrouille de routine des forces spéciales nigériennes, encadrée par leurs formateurs américains, aurait été accrochée par des djihadistes. Alors qu'ils se lançaient à leur poursuite, les forces régulières seraient tombées dans une embuscade. Trois soldats américains et au moins cinq militaires nigériens auraient été tués. Deux bérêts verts américains ont également été blessés, a confirmé Africom, le commandement américain pour l'Afrique, qui déplore aussi la mort d'un soldat «d'une nation partenaire». Les États-Unis ne sont pas directement impliqués dans la guerre au Sahel mais ils contribuent depuis plusieurs années à la formation des armées de la région. Une quinzaine d'hommes est ainsi stationnée au Niger.

Jeudi, d'importants moyens militaires ont été déployés dans la zone, dont des troupes américaines. Des soldats français et des Mirage de [l'opération «Barkhane»](#) étaient aussi engagés. «On ne connaît pas les auteurs de l'attaque mais les signes désignent les hommes de l'État islamique d'al-Sahraoui. Cela montre que nous devons encore rester vigilants et faire plus d'efforts», affirme une source militaire nigérienne.

[Tanguy Berthemet](#)

LE POINT – 06/10/2017

18 Espagne : des indépendantistes catalans devant la justice



300 000 personnes se sont rassemblées le 3 octobre dans les rues de Barcelone.

L'escalade continue entre Madrid et Barcelone alors que plusieurs responsables séparatistes doivent comparaître vendredi devant la justice espagnole pour sédition.

Les tensions entre Barcelone et Madrid menacent de s'intensifier, alors que certains espéraient l'ouverture d'un dialogue. Vendredi, plusieurs responsables indépendantistes catalans doivent passer devant le tribunal espagnol, poursuivis pour sédition. Des poursuites judiciaires avaient été engagées au début de la semaine contre plusieurs séparatistes ainsi que contre le chef de la police catalane Josep Lluís Trapero après un discours ferme et cinglant du roi d'[Espagne Felipe VI](#).

Alors que la pression politique ne cesse de monter sur l'exécutif catalan, qui menace de [proclamer l'indépendance de la Catalogne dans les prochains jours](#), la crise commence à se répercuter sur le système bancaire de la région. L'impasse semble totale dans ce qui est la pire crise que l'Espagne ait connue depuis des décennies. Les indépendantistes menés par le président catalan Carles Puigdemont continuent à avancer vers la sécession dans la foulée du référendum de dimanche, mais le gouvernement central de [Mariano Rajoy](#) écarte toute [possibilité de médiation](#) tant qu'ils n'auront pas renoncé à leur ambition.

Jusqu'à 15 ans de prison

Les indépendantistes déclarent que 2,3 millions de personnes ont voté et que 90 % se sont prononcées pour l'indépendance, mais ils n'ont pas encore rendu publics les résultats définitifs. C'est dans ce contexte très lourd que des responsables catalans doivent comparaître à Madrid devant l'Audience nationale, haute juridiction chargée des affaires complexes, dont celles qui touchent à la sécurité nationale. Quatre personnes sont poursuivies : Josep Luis Trapero donc, chef des Mossos d'Esquadra, la police catalane, Teresa Laplana, une autre responsable de cette police, Jordi Sanchez et Jordi Cuixart, présidents de deux puissantes associations séparatistes, l'Assemblée nationale catalane (ANC) et Omnium.

La justice les a convoqués « en vue de leur inculpation » dans le cadre d'une « enquête pour sédition » liée à des manifestations survenues les 20 et 21 septembre à Barcelone. Des manifestants, encouragés par l'ANC et Omnium, avaient alors bloqué des gardes civils dans leur bâtiment pendant des heures et avaient endommagé leurs véhicules, des faits passibles de quinze ans de prison. Depuis le début de la crise actuelle, la justice a agi avec fermeté contre les indépendantistes. Le Tribunal constitutionnel a en particulier interdit avant sa tenue le référendum d'autodétermination de dimanche, et il a suspendu jeudi la session annoncée pour lundi du Parlement catalan au cours de laquelle une éventuelle proclamation unilatérale d'indépendance est annoncée.

Peur du secteur bancaire

De même que l'exécutif catalan avait ignoré l'interdiction du référendum et décidé la tenue de la consultation, sans toutefois les habituelles garanties élémentaires de régularité (commission électorale, vote secret...), la présidente du Parlement catalan, Carme Forcadell, a paru indiquer que la session prévue aurait lieu. Qualifiant la décision du Tribunal constitutionnel de « fait extrêmement grave » et contraire à « la liberté d'expression » des députés, Carme Forcadell a assuré que le Parlement, dominé par les indépendantistes, n'accepterait pas « la censure ».

L'onde de choc de la crise politique a atteint le secteur économique : Caixabank, première banque de Catalogne et troisième d'Espagne, doit tenir vendredi un conseil d'administration extraordinaire pour décider si elle va déplacer son siège social hors de la région en crise. Jeudi, c'est Banco Sabadell, deuxième banque de Catalogne et cinquième en Espagne, qui a annoncé le transfert de son siège social à Alicante, dans le sud-est du pays, après la dégringolade de son cours de Bourse. Les banques craignent les conséquences d'une éventuelle sortie de la Catalogne de la zone euro au cas où son indépendance serait proclamée.

Une société divisée

Par ailleurs, Barcelone, locomotive économique et principal pôle touristique de la Catalogne, région qui a reçu 17 millions de visiteurs en 2016, a vu s'effriter dernièrement les réservations hôtelières, selon le syndicat local de cette industrie. Décidé à empêcher l'indépendance à tout prix, Mariano Rajoy doit réunir son gouvernement vendredi pour étudier de possibles nouvelles mesures. Parmi les options figure la suspension de [l'autonomie régionale](#) dont jouit la Catalogne, une mesure que le gouvernement central n'exclut pas et que réclament des voix de plus en plus nombreuses en Espagne.

Une telle suspension échaufferait encore davantage les esprits en Catalogne, où les violences survenues lors de heurts entre policiers et manifestants le jour du référendum ont suscité la colère. Les sondages montrent que la société catalane est divisée en parts à peu près égales entre partisans et adversaires de l'indépendance. La crise affecte jusqu'au monde du football et perturbe l'ambiance au sein de l'équipe nationale espagnole. Après les ennuis de son défenseur catalan Gerard Piqué, critiqué et conspué pour s'être prononcé pour « le droit à décider », la Roja, toute proche d'une qualification pour le Mondial 2018, reçoit l'[Albanie](#) vendredi à Alicante. Gerard Piqué risque d'être de nouveau sifflé.

Vous souhaitant une bonne journée et un excellent week-end.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

